

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1-1-2-59

OBJET : 2025T02 - RENOVATION ENERGETIQUE DU COSEC – LOTS 1 À 4
ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC1-1-2-59

OBJET : 2025T02 - RENOVATION ENERGETIQUE DU COSEC – LOTS 1 À 4
ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE TRAVAUX

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 13 novembre 2025 à 12h00, pour des travaux de rénovation énergétiques du COSEC.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11^o du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 4 lots :

Lots	Désignation
1	Isolation thermique par l'extérieur
2	Faux plafonds/Isolation des plafonds rampants
3	Électricité/Éclairage
4	Peinture

La Commission des plis s'est tenue le 25 novembre 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

5 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
EMBELLIE FACADES	82600 MAS-GRENIER
CAVANIE FACADE	82340 DONZAC
SARL PRS	31150 FENOUILLET
ENTREPRISE PINTO	82200 MOISSAC
SUD OUEST HABITAT	32170 MIELAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 1 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix	40 %
2-Performance des matériaux	40 %
2.1-Performance de l'isolant	25 %
2.2-Qualité des enduits	15 %
3-Mémoire technique	20 %
3.1-Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des travaux	10 %
3.2-Dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité	5 %
3.3-Méthodologie proposée pour l'exécution des travaux	5 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat EMBELLIE FACADES est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 105 875,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	EMBELLIE FACADES	104 975,00 €
2	SUD OUEST HABITAT	112 953,41 €
3	SARL PRS	108 658,22 €
4	CAVANIE FACADE	109 527,70 €
5	ENTREPRISE PINTO	129 552,50 €

LOT 2 : FAUX PLAFONDS/ISOLATION DES PLAFONDS RAMPANTS

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SOGYPSE	82360 LAMAGISTÈRE
MOMMAYOU	82100 SAINT-AIGNAN
SARL RC 82	82200 MOISSAC
ENTREPRISE MORETTI SARL	47000 AGEN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 2 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix	40 %
2-Performance des matériaux	40 %
2.1-Performance de l'isolant	25 %
2.2-Résistance aux chocs des plaques de faux plafonds	15 %
3-Mémoire technique	20 %
3.1-Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des travaux	10 %
3.2-Dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité	5 %
3.3-Méthodologie proposée pour l'exécution des travaux	5 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SOGYPSE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 146 340,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	SOGYPSE	144 940,00 €
2	SARL RC82	180 440,00 €
3	SARL MOMMAYOU	159 980,00 €
4	MORETTI	177 277,10 €

LOT 3 : ÉLECTRICITÉ/ÉCLAIRAGE

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
RESOLEC SARL	82400 POMMEVIC
AIDELEC	82400 VALENCE D'AGEN
EI JP FAUCHÉ	82400 VALENCE D'AGEN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 3 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

1-Prix	60 %
2-Performance des matériaux	40 %
2.1-Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des travaux	10. %
2.2-Dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité	15 %
2.3-Méthodologie proposée pour l'exécution des travaux	15 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat RESOLEC SARL est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 8 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	RESOLEC SARL	3 899,90 €
2	EI JP FAUCHE	8 986,26 €
3	SARL AIDELEC	8 650,00 €

LOT 4 : PEINTURE

6 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
ACTI RENOV	82000 MONTAUBAN
MURANOVA	47550 BOE
DALIAS PEINTURE	82360 LAMAGISTÈRE
SARL PRS	31150 FENOUILLET
ENTREPRISE PINTO	82200 MOISSAC
PEINTURE SUD OUEST	82000 MONTAUBAN

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres pour le lot 4 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

1-Prix	60 %
2-Performance des matériaux	40 %
2.1-Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des travaux	10 %
2.2-Dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité	15 %
2.3-Méthodologie proposée pour l'exécution des travaux	15 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS MURA NOVA est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 43 775,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	SAS MURA NOVA	10 753,50 €
2	SARL ACTI-RENOV	15 715,00 €
3	DALIAS PEINTURE SARL	20 665,00 €
4	SARL PINTO	19 595,50 €
5	SARL PEINTURE SUD OUEST	22 790,00 €
6	SARL PRS	30 661,71 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 - d'attribuer le marché au candidat EMBELLIE FACADES pour un montant global et forfaitaire de 104 975,00 € HT,
- pour le lot 2 - d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour un montant global et forfaitaire de 144 940,00 € HT,
- pour le lot 3 - d'attribuer le marché au candidat RESOLEC SARL pour un montant global et forfaitaire de 3 899,90 € HT,
- pour le lot 4 - d'attribuer le marché au candidat SAS MURA NOVA pour un montant global et forfaitaire de 10 753,50 € HT,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- pour le lot 1 - d'attribuer le marché au candidat EMBELLIE FACADES pour un montant global et forfaitaire de 104 975,00 € HT,
- pour le lot 2 - d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour un montant global et forfaitaire de 144 940,00 € HT,
- pour le lot 3 - d'attribuer le marché au candidat RESOLEC SARL pour un montant global et forfaitaire de 3 899,90 € HT,
- pour le lot 4 - d'attribuer le marché au candidat SAS MURA NOVA pour un montant global et forfaitaire de 10 753,50 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 28 novembre 2025
Au registre sont les signatures

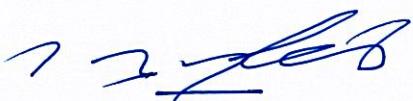
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1^{er} décembre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GOLFECH



Pascal BENOIT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

08 DEC. 2025

08 DEC. 2025

AR Préfecture

2025T02 - RENOVATION ENERGETIQUE DU COSEC – Lots 1 à 4 - ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251128-
2025BC1_1_2_59-DE

Numéro d'acte : 2025BC1_1_2_59

Date de décision : 28/11/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2025BC1-1-2-59 2025T02 RENOVATION ENERGETIQUE COSEC LOTS 1 A 4 AMT.
pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 08/12/2025 16:13:25

Date de réception de l'AR : 08/12/2025 16:13:57